

RPS : actualisation du plan d'actions et actions de formation

FS SSCT centrale du 7 mai 2024

Contexte et périmètre du plans d'actions RPS

Le plan d'actions de prévention des Risques Psychosociaux (RPS) fait l'objet depuis sa mise en place en 2017 d'un bilan annuel dans le cadre du rapport annuel SST présenté en instance. La commission OCT (organisation et conditions de travail) du CHSCT central puis de la FS-SSCT centrale est le lieu de réflexion et de proposition pour la construction et le suivi des actions.

Ce plan comporte des actions transverses pilotées par le Service des Politiques de Prévention de la DRH et des actions conduites au niveau des directions sur le plan global ou ciblé.

Sur les actions transverses, le plan a permis par exemple une intégration plus efficiente au sein du document unique d'évaluation des risques professionnels de la problématique des RPS notamment en lien avec le télétravail. Depuis 2018, un marché transverse de prestations RPS est en place et à disposition des directions pour travailler sur :

- Les diagnostics pour évaluer ou réévaluer les RPS et/ou élaboration d'un plan d'actions en lien avec les ressources et les contraintes opérationnelles de la direction
- L'évaluation des impacts sur les conditions de travail en lien avec des projets de transformation
- Des diagnostics de situations « troublées ».

Ce marché a été renouvelé en 2023 et est opérationnel depuis la présentation en commission OCT en présence des prestataires le 6 février 2024.

Des actions ont également abouti à la mise en place de procédures harmonisées comme sur les droits de retrait et d'alerte ou les documents à présenter en instance en cas de réorganisations, mais également à une enquête annuelle sur les conditions de travail en lien avec le télétravail.

Le sujet de la sensibilisation et de la formation en matière de RPS se traduit également par des d'actions au sein de ce plan. On peut citer par exemple l'actualisation du « Guide du télétravail à destination des agents et encadrants », le guide prévention et évaluation des risques professionnels à destination des agents ou le marché transverse de formation RPS.

Ce marché sera renouvelé en 2024. Il a fait l'objet d'échanges au sein de la commission OCT du 5 décembre 2023. Il comportera ainsi plusieurs modules adaptés aux différents publics :

- Sensibilisation aux risques psychosociaux (dont la formation réglementaire des membres FS-SSCT)
- Prévention des risques psychosociaux dans le cadre de l'accompagnement des démarches RPS
- Prévention des risques psychosociaux dans le cadre du management de son équipe intégrant, comme demandé par les organisations syndicales, un volet sur

l'accompagnement des personnes ayant eu une rupture assez longue avec le milieu professionnel (à la suite d'un Congé de Longue Maladie par exemple)

- Intégrer la prévention des risques psychosociaux dans le cadre de changements / d'évolutions du travail

Actualisation du plan d'actions.

3 commissions OCT ont été programmées d'ici la fin du premier semestre 2024, elles pourront être consacrées à faire évoluer des actions déjà en place ou à aborder de nouveaux axes.

- La première commission s'est tenue le 14 mars 2024 sur le sujet du plan d'action RPS et de son bilan depuis 2017.

Les organisations syndicales ont souligné plusieurs points :

- Le souhait d'un changement de la culture de l'encadrement au sein de la Ville de Paris, avec la mise en place de réunions hebdomadaires par équipes sur la SST et la création d'espaces de dialogue au sein des collectifs de travail.
- La demande d'évolution de la formation RPS des agents: encadrants et non encadrants mélangés, sur le modèle des Ecoles des métiers existant en directions, en tenant compte de l'adaptabilité des formations aux réalités terrain et en y intégrant des cas concrets afin de cibler les sujets managériaux existants.
- Le nombre insuffisant d'encadrants suivant les formations RPS.
- La demande d'analyse des différents indicateurs par direction et le retour des directions pour préciser les actions mises en place en fonction de ces indicateurs.

Suite à ces remarques, l'administration a fait plusieurs propositions qui feront l'objet d'un travail dans les prochaines commissions OCT :

- La continuité du travail sur la démocratie sociale est menée en parallèle en commission OCT.
- Un travail commun avec les organisations syndicales sur un nouveau programme de formation constitué d'un cycle de formation général, dont le contenu serait établi sur mesure en lien avec les retours des représentants du personnel.
- Afin d'améliorer la participation des encadrants aux formations RPS, la proposition d'une formation à grande échelle (amphithéâtre) en interne à la Ville de Paris, afin de renouveler et renforcer la sensibilisation en amont des formations proposées par les prestataires (marché de formation RPS).
- L'actualisation des diagnostics RPS et l'exploitation des indicateurs RPS au sein de chaque direction et, à partir de ces données, l'identification des directions où un travail est à mener afin de favoriser la mise à jour de plans d'actions transverses.